



Table des matières

Date	N°	Affaires	Page
16 juin 2026	26.026	OCF. Taux spécial de la TVA pour les prestations du secteur de l'hébergement	4
17 juin 2026	26.033	OCF. Accord de libre-échange entre les États de l'AELE et le Mercosur. Approbation	5

Traitement

16 juin 2026

26.026

OCF. Taux spécial de la TVA pour les prestations du secteur de l'hébergement

Introduction

L'objet concernant le taux spécial de TVA pour les prestations du secteur de l'hébergement porte sur une modification de la loi sur la TVA. Le taux spécial de TVA de 3,8 pour cent sur les prestations d'hébergement, actuellement en vigueur jusqu'à fin 2027, devrait être prolongé jusqu'en 2035.

Recommandation

L'Alliance-Environnement recommande :

- Adoption de la proposition de non-entrée en matière présentée par la minorité Grossen.

En cas d'entrée en matière :

- Art. 25, al. 4 : adoption de la proposition de la minorité Zybach

Argumentation

L'Alliance-Environnement recommande de ne pas entrer en matière sur le projet de modification de la loi sur la TVA (taux spécial pour les prestations du secteur de l'hébergement). Le taux spécial de TVA de 3,8 pour cent est une subvention nuisible à la biodiversité, qui a été introduite en 1996 à titre de mesure temporaire et justifiée à l'époque par la situation difficile du secteur touristique. Aujourd'hui, la situation est différente : la Suisse n'a jamais été aussi prisée comme destination touristique auprès des touristes suisses et étrangers. En 2025, un nouveau record historique a été établi avec 43,9 millions de nuitées. Il n'y a donc plus aucune justification économique pour le maintien du taux spécial.

Ce qui n'a toutefois pas changé depuis 1996, c'est le caractère préjudiciable pour la biodiversité du taux spécial de TVA. Ce taux spécial a pour seul objectif d'augmenter le nombre de nuitées en Suisse. Il s'agit donc d'un objectif de croissance purement quantitatif. Du point de vue de la protection de la nature et de l'environnement, nous rejetons cette manière de promouvoir le tourisme. Le tourisme peut être organisé de manière respectueuse de la nature, mais pour cela, les composantes écologiques de la durabilité doivent être prises en compte de manière appropriée et la promotion publique ne doit pas se fonder sur des critères purement économiques. De plus, le Conseil fédéral prévoit, en cas de prolongation du taux spécial de TVA, une perte de recettes d'environ 300 millions de francs par an à partir de 2028. Ces fonds feront défaut là où ils pourraient être utilisés de manière efficace pour la nature : pour la protection et la valorisation des habitats ainsi que pour des mesures qui renforcent à la fois la biodiversité et la lutte contre le changement climatique.

Contact

Pro Natura, Christian Isler, christian.isler@pronatura.ch, T 061 317 91 45

Traitement

17 juin 2026

26.033

OCF. Accord de libre-échange entre les États de l'AELE et le Mercosur. Approbation

Introduction

Dans le cadre de l'Association européenne de libre-échange (AELE), la Suisse a conclu les négociations relatives à un nouvel accord de libre-échange (ALE) avec les pays du Mercosur (Argentine, Brésil, Paraguay et Uruguay). L'accord porte sur un large éventail de matières premières agricoles qui sont associées à des risques de changement d'affectation des terres et de déforestation. C'est pourquoi une majorité de la CPE-N a décidé, à titre de mesure d'accompagnement, de compléter l'arrêté fédéral par l'article 1d. La majorité entend ainsi obliger le Conseil fédéral à reprendre le règlement de l'UE sur la déforestation (EUDR).

Recommandation

L'Alliance-Environnement recommande :

- **Suivre la majorité pour l'article 1d.**
- Suivre la minorité Badertscher pour l'article 1b.
- Suivre la minorité Molina pour l'article 1c, alinéa 2.
- Suivre la minorité Molina pour l'article 1e.

Argumentation

Les pays du Mercosur comptent parmi les principaux foyers de déforestation au monde. L'expansion de la production de viande bovine, de soja, de cacao et de café a entraîné une déforestation à grande échelle, avec de graves conséquences pour la biodiversité et le climat. Dans les conditions commerciales actuelles, le risque que les importations suisses soient liées à la déforestation reste élevé.

L'accord présenté par le Conseil fédéral ne tient pas suffisamment compte de ces risques. S'il contient certes des références au développement durable, ces dispositions ne sont toutefois pas contraignantes et ne s'accompagnent d'aucun mécanisme d'application efficace. Il manque des exigences claires en matière de traçabilité ou un devoir de diligence rigoureux, et rien ne garantit que les produits commercialisés sur le marché suisse ne contribuent pas à la déforestation.

Dans ce contexte, la décision de la CPE-N d'introduire le règlement de l'UE sur la déforestation (EUDR) comme mesure d'accompagnement constitue une avancée importante. La majorité de la commission reconnaît ainsi que les engagements volontaires ne suffisent pas et que des règles contraignantes

sont nécessaires pour lutter contre les risques de déforestation liés au commerce.

L'EUDR offre à cet effet un cadre clair et éprouvé : les entreprises doivent garantir une traçabilité complète et prouver que les matières premières concernées (viande bovine, soja, cacao, café et bois) ne sont pas liées à la déforestation et n'ont pas été produites illégalement. Il est essentiel de s'aligner sur cette approche de l'UE pour protéger les forêts, garantir des conditions de concurrence équitables et assurer l'accès des entreprises suisses au marché de l'UE.

Contact

WWF Suisse, Romain Deveze, romain.deveze@wwf.ch, T 044 297 23 26

L'Alliance-Environnement a pour membres six grandes organisations environnementales de Suisse. L'Alliance-Environnement veut assurer la coordination et l'information relatives aux activités politiques du Palais fédéral et de l'administration.

L'Alliance-Environnement, Postgasse 15, Case Postale 817, 3000 Berne 8
T 031 313 34 33, info@alliance-environnement.ch, www.alliance-environnement.ch

Membres

Association transports et environnement ATE

ATE, Aarberggasse 61, case postale 8676, 3001 Bern
T 031 328 58 58
www.vcs-ate.ch

BirdLife Schweiz

BirdLife Schweiz, Wiedingstrasse 78, case postale, 8036 Zürich
T 044 457 70 20
www.birdlife.ch

Fondation suisse de l'énergie

FSE, Sihlquai 67, 8005 Zürich
T 044 275 21 21
www.energiestiftung.ch

Greenpeace

Greenpeace Schweiz, case postale, 8031 Zürich
T 044 447 41 41
www.greenpeace.ch

Pro Natura

Pro Natura, case postale, 4018 Basel
T 061 317 91 91
www.pronatura.ch

WWF

WWF Suisse, Avenue Dickens 6, 1006 Lausanne
T 044 297 21 21
www.wwf.ch

Partenaires

Pro Alps

Pro Alps, Hellgasse 23, 6460 Altdorf UR
T 041 870 97 81
www.proalps.ch

Amis de la Nature Suisse

Amis de la Nature Suisse, case postale, 3001 Bern
T 031 306 67 67
www.amisdelanature.ch

Ecorating

L'Alliance-Environnement analyse régulièrement les votes des parlementaires pour évaluer leur sensibilité environnementale, voir www.ecorating.ch. Les objets traités dans le «Point de vue» constituent la base de cette analyse.